

La Fédération Chorale Wallonie-Bruxelles, A Cœur Joie en 10 questions



1. Qui sommes-nous ?

Reconnue comme organisme d'éducation permanente par la Communauté Française de Belgique, la Fédération Chorale Wallonie-Bruxelles, A Cœur Joie propose de multiples facettes que nous vous invitons à (re)découvrir.

- **Fédération** : il s'agit d'un regroupement de chorales francophones affiliées, organisées en Régionales et ayant chacune leur vie propre (choix libre du répertoire, des activités, etc.)
- **Asbl** : en effet, elle est composée non seulement d'un bureau et d'un nombre défini d'administrateurs (selon les statuts), mais aussi de membres en la "personne" des chorales, représentées par leur propre bureau (càd un/une chef de chœur, un/une président/e, un/une secrétaire, un/une trésorier/e). Annuellement, un mandataire par chorale est d'ailleurs invité à s'exprimer par vote au sein de l'Assemblée générale.
- **Mouvement international** : la FCWB fait partie d'un réseau international et est elle-même affiliée à plusieurs organisations, dont voici quelques points de référence :
 - ACJ International (Angleterre, Franco-Allemands, Canada, France, Maroc, Québec, Roumanie, Suisse, Congo) :
 - *Choralies* de Vaison-la-Romaine,
 - revue *Polyphonies*
 - signature le 27/01/1969 de l'acte de fondation du Conseil International ACJ, sous la présidence de César Geoffroy.
 - Cette vocation internationale a été définie par une déclaration précisant la philosophie du mouvement (mission de faire découvrir la joie de chanter en chœur, ouverture à tous, sauvegarde et développement culturel du répertoire de chant choral, lien de la Francophonie...)
 - FIMC (Fédération Internationale pour la Musique Chorale) :
 - Chœur Mondial des Jeunes,
 - Symposiums mondial (qui se déroulait à Kyoto en 2005) et régionaux,
 - masterclasses et séminaires,
 - travail avec des artistes étrangers, etc.
 - Europa Cantat (soit 51 pays et régions d'Europe) :
 - festival trisannuel,
 - semaines chantantes,
 - séminaires,
 - rencontres...
 - but de cette fédération = donner une forme structurelle à la coopération et aux échanges européens entre chorales

2. L'affiliation : pour quoi faire ?

Pour bénéficier d'une structure qui offre une organisation fédérale, une ouverture internationale, ainsi que de nombreux services et avantages :

- information via le bulletin mensuel (*Chœurs Infos*) contenant l'agenda des concerts, mais aussi les activités régionales, fédérales et internationales
- diffusion des concerts et des requêtes de la chorale, dans le *Chœurs Infos* comme sur le site
- abonnement à la revue internationale (*Polyphonies*)
- mise à disposition d'outils pratiques et informatifs (brochures diverses : Europa Cantat, dépliants d'activités internationales, Choralies, ACJ France...)
- carte de membre annuelle donnant droit à des réductions importantes (activités ACJ, concerts, stages, achat de partitions et de recueils...)
- carte de chef de chœur permettant des contacts et des échanges solidaires entre chorales affiliées
- assurances RC (dommages matériels, corporels, incendie) pour toute activité en Europe dans le cadre de la chorale
- consultation de la documentation musicale : Centre de Documentation Musicale, Bibliothèque, banque de données Musica
- subsidés
 - au niveau local : possibilité de rentrer un dossier annuel de demande de subventions via votre Régionale auprès du Ministère de la Communauté Française, secteur Education permanente
 - pour les Tournées Art et Vie : lorsque vous "engagez" un orchestre, une formation ou un musicien reconnu par cet organisme
- possibilité de reconnaissance par les Tournées Art et Vie : audition organisée 2 fois/an par notre association
- services de la Communauté Française (prêt de matériel pour les concerts ou les activités organisées par les groupes affiliés)
- aide à la gestion et formation administrative que nous vous prodiguons sous forme de conférences avec un invité, courrier d'information, démarches vis-à-vis des pouvoirs publics et renseignements fournis par le secrétariat...
- accès à la formation pour choristes, chefs de chœur et cadres de votre chorale sous forme de stages, journées, formation continue...
- participation active à la vie de l'asbl et aux décisions votées en assemblée générale

3. L'affiliation : quels engagements ?

Partenaire plénière de la Fédération, la chorale qui s'affilie accepte de jouer le jeu et de remplir sa part du "contrat", c'est-à-dire de collaborer en fournissant les renseignements nécessaires au secrétariat, en relayant les informations en retour, en réalisant certaines démarches administratives et en complétant les documents indispensables.

- **Election d'un conseil de chorale** (géré librement par chaque groupe), comprenant le bureau décisionnel (soit, outre la direction, les fonctions suivantes : présidence, trésorerie, secrétariat) et, au choix, un comité d'organisation des événements
- **Interface entre la chorale et la Fédération** : désignation d'une* personne de contact qui s'engage à exercer ce rôle stratégique de lien entre la Fédération et le bureau de la chorale (subsidés, questions administratives, diffusion du vade-mecum, courrier ciblé, etc.), mais aussi entre la Fédération et tous les choristes du groupe (distribution du *Chœurs Infos* et des cartes de membres, information sur les activités, sur les assurances et tous les autres services disponibles...)
- **Communication au secrétariat ACJ des informations caractérisant la chorale** : lieu et horaire de répétition, type de répertoire, nombre de choristes, coordonnées des responsables, etc.
- **Information des changements au sein du bureau** dans des délais raisonnables (suite à un déménagement, une démission, de nouveaux votes...)
- **Mise à jour permanente de la liste des membres** :
 - pour être en ordre au niveau des assurances
 - pour ajuster le nombre d'exemplaires du *Chœurs Infos* (avec un maximum de 50 par chorale)
 - pour permettre aux nouveaux choristes de disposer de leur carte de membre
- **Payement d'une cotisation annuelle** forfaitaire : 175 € pour les groupes adultes et 100 € pour les groupes d'enfants ou de jeunes (NB : il est également possible de s'affilier individuellement pour 25 €/an ou de s'abonner individuellement au périodique d'ACJ International, *Polyphonies*, pour 7,5 €/an)
- **Rapport d'activités annuel** : chaque année, la Fédération doit rentrer un rapport circonstancié des activités qui se sont déroulées dans son cadre ainsi qu'une analyse statistique de son "évolution", afin de justifier la reconnaissance de la Communauté Française. Pour ce faire, nous avons besoin que toutes les chorales détaillent leurs activités de la saison précédente, dont elles auront soigneusement tenu l'agenda (concerts, voyages, répétitions exceptionnelles, week-ends chantants, soupers, etc.)
- **Esprit de solidarité** : la musique est un langage universel, et ACJ souhaite que l'ouverture et l'échange demeurent les piliers de l'apprentissage enthousiaste du chant.
- **Droits d'auteur et déontologie** : les responsables des chœurs veillent à respecter certains principes lors de l'organisation de leurs manifestations (respect des lieux, du public, des droits d'auteur et des droits de reproduction)

* Au besoin et en fonction de la logistique des membres du bureau, il peut en fait s'agir de deux personnes maximum, soit une par canal (1 relais pour le courrier postal et 1 relais pour le courrier électronique), qui chacune dispatcheront les informations reçues par le secrétariat et regrouperont les documents indispensables ou répondront au courrier au nom du comité. Cette façon de procéder évite tout simplement les risques de dispersion, d'oubli ou de quiproquo dans les échanges.

4. Où et comment s'informer ?

Tout qui souhaite recevoir des renseignements sur la Fédération, les chorales affiliées, les événements organisés à l'échelon fédéral ou international, les problèmes administratifs en relation avec l'activité chorale..., peut trouver des réponses auprès de ces différents canaux :

- **relais** : à l'interne, la **personne de contact** désignée au sein du comité ou du bureau (càd chef de chœur, président, trésorier, secrétaire) de votre chorale sert d'interface avec la Fédération. Elle est donc à même de transmettre toutes les informations émanant de notre secrétariat :
 - activités fédérales (week-ends, stages, assemblée générale, etc.)
 - intervention des assurances
 - formations diverses (pour choristes, cadres et chefs de chœur)
 - distribution des cartes de membre et des différents bulletins
 - renseignements pratiques, etc.
- **régionales** : le ou la **responsable de votre région** (Brabant wallon-Namur, Bruxelles, Hainaut, Liège-Luxembourg) organise, avec son équipe, des activités et des projets régionaux, prend régulièrement contact avec votre groupe, vous informe sur la demande de subsides pour votre chorale, assiste aux conseils d'administration et réagit en votre faveur, est à l'écoute de vos doléances et de bon conseil pour résoudre vos questions.
- **branches enfants et jeunes** : les **responsables de la branche enfants et de la branche Quinze-30** sont à votre disposition pour tout ce qui concerne les juniors.
- **éditions et brochures**
 - **Chœurs Infos** : bulletin mensuel (10 n°/an – 50 exemplaires max. par chorale) annonçant les prochaines activités fédérales, régionales et internationales ainsi que l'agenda des concerts et les requêtes des chorales affiliées (recherche de choristes...)
 - **Jeunes Voix Infos** : bulletin trimestriel adressé aux cantourelles (4-7 ans) et chanteries (8-12 ans), reprenant jeux et activités destinés à ces tranches d'âge
 - **dépliant FCWB*** (en réédition), à distribuer autour de soi : aperçu des points principaux constituant notre Fédération
 - **annuaire des chorales** : fascicule annuel distribué à l'occasion de l'assemblée générale (max. 3 par chorale), reprenant toutes les coordonnées des responsables au sein de la Fédération, classés, outre le conseil d'administration, par régionale et par chorale
 - **vade-mecum** : petite farde composée de fiches classées par thème abondant, en guise de pensum, toutes sortes d'aspects historiques, administratifs et pratiques d'ACJ (1 exemplaire par chorale, avec ajout régulier de nouvelles fiches)
 - **Polyphonies** : revue d'ACJ International, développant des sujets qui touchent toutes les fédérations (max. 3 par chorale – parution : 3 n° par an - abonnement individuel possible)
 - brochure annuelle des activités **Europa Cantat** : envoyée par la Poste en début de saison (vers le mois d'octobre) à la personne de contact de la chorale
 - brochure annuelle des activités **ACJ France** : également envoyée par la Poste en début de saison (en fonction de la parution)
- **site** : consultez www.acj.be, où vous trouverez toutes les informations nécessaires (chorales, articles historiques, photos, commentaires...)
- **secrétariat** : pour toute question générale ou administrative ainsi que pour l'agenda du *Chœurs Infos*, Cécile (acj@skynet.be) vous répond lundi (9-17h), mardi, mercredi et jeudi (9-12h). En ce qui concerne les formations et week-ends, projets à l'étranger, subsides, décrets ministériels, vous pouvez vous adresser à Marie-France (toute la semaine - acj@sulfadsl.net). Soyez gentil de tenir compte de nos pauses repas, réunions internes et externes, déplacements logistiques et congés annuels. ;-) Merci !

* Pour rappel = Fédération Chorale Wallonie-Bruxelles, A Cœur Joie.

5. Quelle formation offrons-nous ?

En tant qu'**organisme d'éducation permanente** reconnu par la Communauté Française, la Fédération Chorale Wallonie-Bruxelles, A Cœur Joie offre à tout un chacun la possibilité de chanter en chœur, mais aussi de progresser dans son hobby. C'est-à-dire de se former, entre autres, à la technique du chant et/ou à la pédagogie que nécessite la fonction de chef de chœur. Pour ce faire, notre association dispose d'une excellente équipe pédagogique et d'un Conseil musical.

Différents stages sont organisés avec un encadrement professionnel, particulièrement compétent dans le domaine du chant choral.

Ces formations s'adressent aux :

- chefs de chœur (niveaux 1 et 2 de direction + 3e degré)
 - choristes (niveaux 1, 2 et 3)
 - cadres (chef de chœur, président, trésorier et/ou secrétaire en fonction du sujet).
-
- ✓ **Journées cadres** : la FCWB invite régulièrement une personne spécialisée pour parler d'un sujet qui touche directement l'organisation de toute chorale (subventions, Sabam, organisation et promotion des concerts, régie...)
 - ✓ **Formation continue** : depuis 3 ans, une formation continue pour chefs de chœur est menée par Etienne Rappe et Xavier Haag, tous deux professionnels de la direction. Les chefs de chœur ont ainsi l'occasion de faire coller au plus près leur apprentissage avec la pratique au sein de leur chorale puisque les cours sont dispensés tous les 15 jours.
 - ✓ **3 dimanches** : ce cycle peut être envisagé à la fois comme une approche du travail de choriste ou de chef de chœur et comme un prolongement du stage d'été. La formation choriste est répartie sur 3 niveaux et la formation chef de chœur sur 2 niveaux. Les trois dimanches ont lieu généralement durant les mois de janvier-février-mars.
 - ✓ **Stage d'été** (2^e semaine de juillet) : tous les ans, au début de l'été, un stage permet aux choristes et aux chefs de chœur de s'immerger dans la musique chorale et de progresser, chacun selon son bagage. Le schéma est le même que celui des trois dimanches (3 niveaux choristes/2 niveaux chefs de chœur). Un concert de clôture de stage est organisé à l'issue de la semaine. Durant celle-ci, des passerelles avec la vie musicale de la région sont prévues, permettant aux stagiaires qui le désirent d'aller écouter des chœurs et orchestres professionnels dans des programmes originaux.
 - ✓ **Stages avancés** : des cycles de formation pour chefs de chœur expérimentés (3e degré) sont organisés au niveau international (par ACJ International notamment). Du reste, des formations de formateurs se mettent également en place, en collaboration avec ACJ France.

Votre carte de membre vous donne droit à des réductions importantes sur les frais de participation à ces activités, voire même la gratuité.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à joindre Marie-France Bouvy !

6. Subsidés ? Vous avez dit "subsidés" ?

En tant que chorale membre d'une association reconnue par la Communauté française comme organisme d'éducation permanente, vous bénéficiez, directement ou indirectement, de plusieurs aides financières :

- **Subvention éventuelle pour votre chorale** en remettant un dossier annuel (détails des activités, budget...) à la Communauté française via votre responsable Régional
- **Tournées Art et Vie** :
 - Possibilité, en fonction des budgets dont la Communauté française dispose, de recevoir une aide lors de toute prestation nécessitant l'engagement d'un artiste ou d'un orchestre reconnu par les *Tournées Art et Vie*
 - Possibilité de faire reconnaître sa chorale par les *Tournées Art et Vie* en passant une audition
- **Obtention de prêt de matériel** logistique à la Ville de Namur (sono, chaises, éclairage, podiums...)
- **Subventions attribuées à la Fédération** elle-même de manière à pouvoir rémunérer deux temps pleins au secrétariat et un mi-temps au Centre de Documentation Musicale (le conseil d'administration est, quant à lui, composé de bénévoles et la majorité des responsables offrent gracieusement leur aide et leur disponibilité). Deux départements qui sont à votre service tant pour la gestion et l'aide administrative que pour la consultation et la distribution des précieuses partitions.

7. Que trouve-t-on au CDM et à la Bibliothèque ?

Centre de Documentation Musicale =

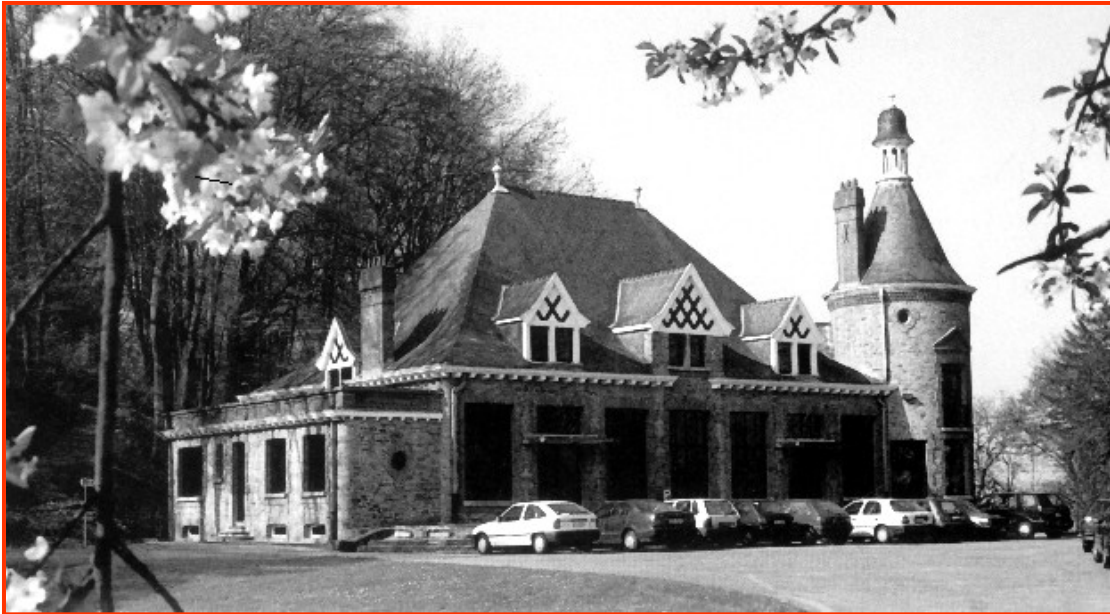
- Bureau de documentation et de vente dont la spécialité réside dans la **musique chorale en tout genre** (répertoire "classique", s'étendant du Moyen Age à l'époque Contemporaine, ou répertoires "annexes", comme la variété harmonisée, le jazz choral, la musique ethnique...)
- présentant un **large éventail de partitions chorales et instrumentales** (publiées tant par les ténors de l'édition musicale chorale que par de petites maisons aux moyens plus limités mais tout aussi intéressantes par l'originalité du répertoire approché) :
 - **partitions en feuillets**
 - choix important d'**anthologies aux thèmes variés** (noëls français ou anglais, musique d'opéra, répertoire à 3 voix mixtes ou à voix égales, œuvres d'un même compositeur, d'une même époque...)
 - série de **recueils pédagogiques et de livres techniques**, spécialisés dans différents domaines du paysage musical
 - les jeunes ne sont pas oubliés : un coin répertoire à l'unisson, à 2 ou 3 voix égales, est réservé aux chefs de **chœurs d'enfants et d'adolescents**
- A côté du "coin papier" : série de **CD enregistrés par divers ensembles vocaux** – amateurs ou professionnels, a cappella ou avec accompagnement
- Possibilité d'acquérir le "**matériel du parfait choriste ou du parfait chef de chœur**" (diapason, fardes, pupitres...)
- Commande sur place (sur RV), par téléphone, par fax ou par courriel : Lysiane Alexandre, av. Jean Ier 2 à 5000 Namur, tél. 081.71.16.21, fax 081.71.16.24, cdmb@belqacom.net

N'hésitez pas à demander le catalogue des propres éditions du CDM !

Bibliothèque =

- Accès à **plus de 25.000 œuvres chorales du Xe au XXIe siècle, dans toutes les formations chorales possibles** : œuvres populaires, traditionnelles, sacrées, profanes, simples ou savantes, a cappella ou avec instruments, de compositeurs anonymes ou de grands noms du répertoire, depuis la modeste chanson à boire jusqu'aux Passions de J.S. Bach, en passant par les plus récentes compositions contemporaines, le tout dans une impressionnante diversité de langues et d'éditions...
- Accueil personnalisé sur rendez-vous
- Possibilité d'écouter l'œuvre choisie parmi les **1500 CD disponibles**, de la déchiffrer sur place au piano, d'élargir ses connaissances en consultant nos ouvrages de référence (compositeurs, œuvres, histoire de la musique...)
- Possibilité de consulter les **145.000 fiches descriptives de la banque de données "Musica International"** : par ses dizaines de champs de recherche, cet outil peut fournir des réponses instantanées combinant, par exemple, formation chorale, langue, époque et genre, un ensemble de critères offrant un choix étendu
- Visite et consultation : Georges David, tél. 081.71.15.05

8. En quoi consiste la Maison du Chant Choral ?



- **3 asbl indissociables et complémentaires :**
 - le Centre de Chant Choral développant une activité de concerts grâce à ses 3 ensembles – *Chœur de Chambre de Namur*, *Chœur Symphonique de Namur* et de la *CFB*, orchestre baroque *Les Agréments* –, propose divers types de formations professionnelles, organise des animations en milieu scolaire namurois et assume la direction artistique du "*Festival Musical de Namur*"
 - le Centre International pour la Musique Chorale (CIMC, bureau exécutif de la FIMC), organisateur du *Chœur Mondial des Jeunes*, du *World Chamber Choir* et de *Songbrigde*, invite de nombreux chœurs étrangers à se produire chez nous et dans les pays limitrophes, met sur pied séminaires et conférences liés à la pratique du chant choral et de la direction de chœur
 - la Fédération Chorale Wallonie-Bruxelles, A Cœur Joie, regroupant le secrétariat et le Centre de Documentation Musicale
- **des infrastructures :**
 - salle de répétitions (réservée aux *Chœur de Chambre de Namur*, *Chœur Symphonique* et *Agréments*) et de conférences (organisées par les associations résidentes)
 - bureaux
 - matériel didactique
- le **CDM** : vente de partitions en feuillets ou en livrets, matériel musical choral, instrumental et pédagogique
- la **Bibliothèque/partithèque** : possibilité de consulter partitions et recueils en tout genre, de les jouer sur un piano, d'écouter des CD, de consulter Musica (banque internationale de données musicales) - sur rendez-vous
- un **cadre de verdure** apaisant : situation privilégiée pour cette bâtisse de style, sise sur les hauteurs de la citadelle de Namur, en plein cœur des quartiers boisés

Adresse :

Maison du Chant Choral – avenue Jean Ier 2 à 5000 Namur

(dans la montée vers la citadelle côté Salzennes – après la place St-Aubain, passer le pont de l'Evêché sur la Sambre, tourner à gauche et puis prendre la route en côte immédiatement à droite)

Secrétariat de la Fédération Chorale Wallonie-Bruxelles, A Cœur Joie : tél. 081.71.16.20 – fax 081.71.16.29 – courriels acj@skynet.be (Cécile) et acj@surfadsl.be (Marie-France)

Centre de Documentation Musicale, Lysiane Alexandre : tél. 081.71.16.21 – fax 081.71.16.24 – courriel cdmb@belgacom.net

9. Quels projets et quels espoirs ?

La Fédération Chorale Wallonie-Bruxelles, c'est :

- **culture de l'ouverture** : "La FCWB, A Cœur Joie, veut promouvoir le développement et la pratique du chant choral, indépendamment de tout engagement politique, philosophique ou religieux. Elle est ouverte à tous et rassemble des chœurs de tous niveaux, depuis la modeste chorale d'amateurs (au sens noble du terme [...]) jusqu'à l'ensemble vocal réunissant des chanteurs de bon niveau" - "Il y a simplement le désir de progresser ensemble, de découvrir les richesses musicales que procure cet art qu'est la voix"
- **solidarité, tolérance, respect de l'autre** sont de maîtres mots au sein de notre association et dessinent des lignes d'horizon claires :
 - au sein de notre fédération :
 - échange et solidarité entre chorales, via la carte de chef de chœur, par ex., permettant d'inviter aux concerts des chefs adhérant à cette initiative, mais aussi de travailler avec des chefs proposant d'autres répertoires et d'autres techniques
 - rassemblement de chorales pour organiser et donner des concerts
 - avec d'autres fédérations :
 - échange avec des chorales étrangères
- **développement de l'outil de communication et d'information**
 - via l'informatique pour perfectionner tant la communication et le traitement des données (mais dans le respect de la vie privée de chacun) que la gestion des éditions
 - via des dépliants présentant la fédération (services offerts, avantages, coordonnées des responsables...)
 - via le Chœurs Infos et les autres éditions
- développement de l'association : chaque année, la Fédération compte de **nouvelles affiliations** (de 89 groupes membres en 2001, nous sommes passés à 153 chorales affiliées aujourd'hui)
- **collaboration avec les écoles** : les enfants ne sont pas oubliés !
 - cf. le projet de l'asbl EFEM (Espace Formation et Expression Musicales), créée par ACJ mais de fonctionnement indépendant : 2 écoles l'an passé; 5 cette année. Des animateurs professionnels, en collaboration avec les instituteurs, mènent avec les enfants répartis par tranches d'âge un projet sur 30 séances/an, au bout desquelles un concert-spectacle est présenté en public.
- promesse de **grands projets** :
 - en collaboration avec le Ministère de la Communauté française : un décret important concernant la pratique des arts en amateur est en cours d'élaboration
 - à partir de cette saison, organisation 2 fois/an d'auditions permettant la reconnaissance des groupes par les Tournées Art et Vie
- **participation** toujours croissante **à des événements de taille** :
 - festivals et événements musicaux renommés tels que *Estiv'Art* (Namur), *Europa Cantat*, *Choralies* (Vaison-la-Romaine)
 - concours internationaux (Neerpelt, Maasmechelen, Tours...)
- **préservation, développement et diffusion** élargie d'un répertoire choral représentant un véritable **patrimoine** :
 - conservation, entretien et développement de la plus grande bibliothèque/partithèque de Belgique francophone, reliée à la base de données internationale *Musica* (elle-même en pleine expansion par l'apport de collaborateurs du monde entier)
 - encouragement à la diffusion, par l'interprétation, des œuvres des musiciens belges
 - enregistrement des droits d'auteur de nos éditions auprès de la Sabam
 - collaboration plus étroite avec les académies

10. En pratique, ça donne quoi ?

Voici toutes les "adresses utiles" dont vous pourriez avoir besoin ! (mise à jour à la date du 26/09/2005)

- * **Fédération Chorale Wallonie-Bruxelles, A Cœur Joie** – secrétariat : Maison du Chant Choral - avenue Jean Ier 2 à 5000 Namur - tél. 081.71.16.20 – fax 081.71.16.29 – courriel : acj@skynet.be (Cécile Lion – information administration chorales) et acj@surfadsl.net (Marie-France Bouvy – information stages, formation, international...) – site : www.acj.be
- * **Centre de Documentation Musicale** : Lysiane Alexandre - Maison du Chant Choral – tél. 081.71.16.21 – fax 081.71.16.24 – courriel : cdmb@belgacom.net (consultation sur rendez-vous)
- * **Bibliothèque** : Georges David – Maison du Chant Choral – tél. 081.71.15.05 – fax 081.71.16.24 (consultation sur rendez-vous)

Responsables régionaux et branches

• **Brabant wallon et Namur :**

Isabelle Disneur - venelle Bois de Villers 30 à 1300 Wavre – tél. 010.22.80.93 – courriel : isabelle.disneur@skynet.be

• **Bruxelles :**

- Henri Wellens - bld E. Machtens 151/20 à 1080 Bruxelles – tél. 02.410.45.05 – courriel : wellensh@swing.be

- Marie-Paule Collard - Streekbaan 89 à 1800 Vilvoorde – tél. 02.267.68.74 – courriel : marie-paule.collard@solvay.com

• **Charleroi**

Bettina Defauw - rue du Cheval Blanc 6 à 6238 Luttre – tél. 071.63.42.84 – courriel : bettinadefauw@yahoo.fr

• **Hainaut**

Yves Wuyts (également responsable du Conseil Musical et de la formation) - rue Blanqui 92 à 7390 Quaregnon – tél. 065.67.34.56 – courriel : yveswuytsbe@yahoo.fr

• **Liège et Luxembourg**

Yvette Mantanus – rue E. Digneffe 18/6 à 4000 Liège – tél. 04.252.29.05 – courriel : yvette.mantanus@skynet.be

• **Branche Enfants**

- Hilde Vandeputte – rue de la Tannerie 14 à 7340 Pâturages – tél. 065.66.05.75 - courriel :

hildeverhaeghe@hotmail.com

- Geneviève van Noyen – rue Klipveld 44 à 1180 Bruxelles – tél. 02.374.47.85 – courriel :

genevievevannoyen@yahoo.fr

• **Branche 15-30**

Séverine Delforge – tél. 0495.81.33.87 – courriel : severine.delforge@swing.be

* **ACJ France** : 24 avenue Joannès Masset – BP 9261 – F-69264 Lyon Cedex 09 – France – tél. 0033.4.72.19.83.40 – fax 0033.4.78.43.43.98 – courriel : acj.france@wanadoo.fr - site : <http://acj.musicanet.org/>

* **Alliance des Chorales du Québec** : site : www.chorale.qc.ca

* **Sing For Pleasure (Angleterre)** : site : www.singforpleasure.org.uk

* **ACJ Suisse** : site : www.acoeurjoie.ch

* **Centre International pour la Musique Chorale** – secrétariat : Véronique Bour – Maison du Chant Choral – tél. 081. 71.16.00 – fax 081.71.16.09 – courriel : iccm@ifcm.net - site : <http://ifcm.net>

* **Europa Cantat** - secrétariat général : Sonja Greiner – Haus der Kultur - Weberstrasse 59A à D-53113 Bonn – Deutschland – tél. 0049.22.89.12.56.63 – fax 0049.22.89.12.56.58 – courriel : info@europacantat.org – site : www.europacantat.org